

Toutes années d'âges confondues **filles et garçons** Équipes de 10 nageurs

Le classement national des Interclubs Toutes Catégories sera publié première quinzaine de décembre, dans son intégralité. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 18 novembre ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.** Les réclamations sont à adresser à reclamation.natation@ffnatation.fr jusqu'au 26 novembre inclus.

Toute la natation française sur le pont ! La performance est cette fois-ci quantitative (plus de 25.000 licenciés mouillent le maillot). Ce qui n'empêche pas quelques chronos de bonne facture de devenir de nouvelles références nationales, surtout dans le créneau des meilleures performances françaises 12 ans à 18 ans filles et garçons en bassin de 25 m ou bien encore des records de France. Enfin, c'est aussi une occasion unique pour les "petits" de côtoyer les plus grands.

Un même nageur ne peut disputer qu'une seule fois les Interclubs.
Si cela est constaté, toute équipe qui aura engagé ce nageur dès la 2^{ème} fois sera déclassée à 0 point.

Procédure d'engagement

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Le déclarant choisira :

- Pour la Ligue : Championnat de Ligue Interclubs TC (type 15)
- Pour le Comité Départemental : Championnat Départemental Interclubs TC (type 43)

Equipements :

Bassin de 25m homologué. Chronométrage automatique obligatoire pour la (les) meilleure(s) poule(s) de Ligue.

À titre exceptionnel et sous réserve d'un accord préalable du Cercle de Compétences Natation Course de la Fédération Française de Natation, l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisé à condition de disposer de trois chronomètres (bouton presseur) par ligne.

Contenu du programme :

Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs)

- 100 et 400 nage libre, 100 et 200 dos, 100 et 200 brasse, 100 et 200 papillon, 100 et 200 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (3 en dames et 3 en messieurs)

- 4 x 100 4 nages, 10 x 50 nage libre, 4 x 200 nage libre.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de World Aquatics.

Jury de la compétition :

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

RAPPEL : Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés aux 13 ans et moins

Règles de participation :

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation, pour chaque nageur, de participer à une épreuve individuelle **et** au relais 10 x 50 nage libre.

Tout remplacement est possible 15 minutes avant le départ de la première épreuve : le 10x50 nage libre. Passé ce délai, tout remplacement dans les épreuves individuelles conduira l'équipe à son déclassé à 0 point.

Pour être classée, chaque équipe de club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa Ligue et toutes les épreuves doivent être nagées.



La notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200m nage libre au lieu de 200m papillon) : **l'épreuve n'a pas été nagée.**
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : **l'épreuve n'a pas été nagée.**
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, **l'épreuve est considérée comme nagée** même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical: **l'épreuve n'a pas été nagée.**
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui **l'épreuve n'a pas été nagée.**
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : **l'épreuve a été nagée.**
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : **l'épreuve n'a pas été nagée.**

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Composition des équipes :

Chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs étrangers hors UE et/ou citoyens de l'UE, ressortissants d'un autre Etat membre qui ne résident pas depuis au moins 12 mois sur le territoire français où ils pratiquent la Natation Course. Cette limitation s'applique à tous ces nageurs étrangers ayant réalisé lors des 4 dernières années (depuis 2021) une performance supérieure ou égale à 1000 points sur la table de cotation FÉDÉRALE.

[Tous les détails et précisions règlementaires ici.](#)

Le contrôle de ce dispositif sera opéré du 20 au 30 novembre. Il conviendra pour tout nageur étranger identifié lors de ce contrôle d'apporter la preuve de sa résidence en France depuis le 15 octobre 2024.

A cette disposition s'ajoute l'impossibilité, pour chaque équipe masculine ou féminine de club d'inscrire dans sa composition plus de deux nageurs transférés (français ou non) du 1er janvier au 15 novembre 2025, inscrits sur les listes de transferts 2024 et 2025 (consultables sur votre espace extraNat).

Toute équipe constatée en infraction de ces règlements sera déclassée à 0 point.

Constitution des poules de Ligues et/ou départementales :

Chaque Ligue est souveraine et indépendante pour pré-définir les poules sur son territoire :

- Organisation géographique.
- Organisation par niveau selon la cotation des équipes de l'année N-1.
- Autres formats.

Les Ligues devront écrire explicitement dans leurs règlements sportifs 2025 les exigences attendues pour la répartition de leurs différentes équipes au sein des poules pré-définies. Les précisions suivantes devront apparaître :

- Parution des équipes sélectionnées pour les différentes poules pré-définies, avec éventuellement une liste complémentaire.
- **Obligation ou pas** pour la ou les deux (maxi) meilleures équipes de chaque club de participer aux poules pré-définies.
- **Obligation ou pas** pour les équipes sur liste complémentaire de pallier le forfait d'une équipe dans une poule « supérieure ».

Les Ligues devront écrire clairement les sanctions qui seront appliquées en cas de manquement à leurs règlements.

Il ne pourra pas être fait appel au département Natation Course de la Fédération Française de Natation pour contester des règlements explicites de Ligue.



Classement des équipes :

Toutes les équipes sont classées, sauf celles **qui ne respectent pas** les règles de participation et/ou la composition des équipes.

Le déclassé d'une équipe à 0 point n'entraîne pas celui des autres équipes du même club et les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront validées et enregistrées.

Le classement des équipes de clubs s'effectue à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 nage libre, 4 x 100 4 nages et 4 x 200 nage libre) servira à départager les équipes.

Un classement général par niveau (une seule équipe par club et par niveau) sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacune des ligues responsables de l'organisation de ses propres poules régionales et départementales.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats de Ligue interclubs un rang national à chaque équipe.

- les vingt premières équipes dames et les vingt premières équipes messieurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classées de **Série Nationale 1A** interclubs ;

- les vingt équipes suivantes en dames et les vingt équipes suivantes en messieurs seront classées de **Série Nationale 1B** interclubs.

- les 160 équipes suivantes en dames et les 160 équipes suivantes en messieurs seront classées de **Série Nationale 2** interclubs.

Pour le classement des clubs en série Nationale, seule la meilleure équipe de chaque club sera prise en considération : il ne peut y avoir un même club classé en N1A, et en N1B et en N2.

Période de réclamation- de correction des résultats :

Il appartient à chacun, Ligues, Comités Départementaux, clubs, entraîneurs, de vérifier **dès la publication des résultats de la compétition** que les temps des nageurs et classements des équipes soient bien conformes à ceux qui auront été annoncés sur le lieu de la compétition.

Le **classement publié ici** sera rendu **définitif le 15 décembre** et donc, non modifiable après cette date. La période de réclamation est fixée à 8 jours après la compétition.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières :

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (course à déterminer lors de la réunion technique).

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », **il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale »** en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des épreuves individuelles pour les remplaçants, des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs. Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra par mail, directement au service des systèmes d'information, les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.

Récompenses :

Elles sont laissées à la discrétion de l'organisateur

Classement national des clubs « L'équipe » :

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus par chaque équipe de club.

Le premier club au classement national totalise 1.300 points.

Programme et horaires:

La compétition devra obligatoirement débiter par les relais 10x50 nage libre, sachant que l'ouverture des portes sera programmée au minimum 1h30 avant le début des épreuves. L'ordre des épreuves et les horaires seront alors laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.



Proposition de programme

Première réunion

10 x 50 nage libre dames

10 x 50 nage libre messieurs

100 dos dames

200 dos messieurs

100 brasse dames

200 brasse messieurs

100 nage libre dames

400 nage libre messieurs

100 papillon dames

200 papillon messieurs

100 4 nages dames

200 4 nages messieurs

Pause 15' minimum

4 x 200 nage libre dames

Seconde réunion

4 x 200 nage libre messieurs

200 dos dames

100 dos messieurs

200 brasse dames

100 brasse messieurs

400 nage libre dames

100 nage libre messieurs

200 papillon dames

100 papillon messieurs

200 4 nages dames

100 4 nages messieurs

Pause 15' minimum

4 x 100 4 nages dames

4 x 100 4 nages messieurs

Le classement national des Interclubs Toutes Catégories sera publié première quinzaine de décembre dans son intégralité, sous réserve que toutes les vérifications inhérentes à la présence d'étrangers dans les équipes soient menées à bien. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 18 novembre minuit ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.** Les réclamations sont à adresser à reclamation.natation@ffnatation.fr jusqu'au 26 novembre inclus.



La participation des non sélectionnables aux Interclubs Toutes Catégories

Le règlement des Interclubs précise les règles concernant les nageurs non sélectionnables .Extrait du règlement :
Pour les championnats interclubs départementaux et régionaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs étrangers hors UE et/ou citoyens de l'UE, ressortissants d'un autre Etat membre qui ne résident pas depuis au moins 12 mois sur le territoire français où ils pratiquent la Natation Course.

Précision :

Toutes les nationalités sont concernées par ce règlement dès lors qu'elles ne résident pas depuis au moins 12 mois en France.

Deux nageuses et/ou deux nageurs maximum peuvent déroger à cette règle. Au-delà, le contrôle s'applique.

Cette limitation s'applique à tous ces nageurs étrangers ayant réalisé lors des 4 dernières années (depuis 2021) une performance supérieure ou égale à 1000 points sur la table de cotation FÉDÉRALE. Le contrôle de ce dispositif sera opéré du 19 au 30 novembre. Il conviendra pour tout nageur étranger identifié lors de ce contrôle d'apporter la preuve de sa résidence en France depuis le 15 octobre 2024 :

- justificatif de domicile : facture eau, électricité, gaz, téléphone , taxe d'habitation AU NOM de la personne concernée,.
- certificat de scolarité (collège, lycée, université...), contrat de travail, attestation Pôle Emploi, visa pour les nageurs hors UE AU NOM de la personne concernée.

A cette disposition s'ajoute l'impossibilité, pour chaque équipe masculine ou féminine de club d'inscrire dans sa composition plus de deux nageurs transférés (français ou non) du 1er janvier au 15 novembre 2025, inscrits sur les listes de transferts 2024 et 2025 (consultables sur votre espace extraNat).

Toute équipe constatée en infraction de ces règlements sera déclassée à 0 point.

Cas des clubs frontaliers:

De nombreux clubs sont très proches des 4176 km de frontières terrestres avec 12 pays : 2913 km en France métropolitaine et 1263 km en Outre-Mer. De nombreux nageurs s'entraînent donc dans nos clubs sans nécessairement résider en France. Il convient donc de différencier cette population de nageurs géographiquement très spécifique.

Après vérification de la relation frontalière du nageur et du club concernés (un club ardennais ne peut pas revendiquer une frontière avec l'Espagne), une recherche sera effectuée sur **L'ACTIVITÉ SPORTIVE** du nageur au sein du club pour lequel il aura été engagé lors des Interclubs Toutes Catégories. **En dessous de 20 performances enregistrées** dans notre base fédérale du 1^{er} septembre 2024 au 25 octobre 2025, ce nageur ne sera pas considéré comme ayant une ACTIVITÉ SPORTIVE RÉGULIÈRE avec son club d'appartenance. Il sera donc considéré comme un des deux nageurs concernés par la règle des deux nageurs étrangers exposée ci-dessus.

Règlement financier:

Lors de la prise d'une première licence dans un club FFN, les nageurs de nationalité sportive autre que française, pourront, en fonction de leur niveau sportif, être soumis à un droit d'entrée.

Pour le calcul de celui-ci, les services fédéraux détermineront si lors des deux dernières saisons sportives (2023 et 2024) ou lors de la saison en cours une performance de ce(tte) nouveau(elle) licencié(e) dépasse 88% de l'Indice Mondial de Performance de Référence.

Se référer aux règlements financiers en vigueur au moment de la prise de licence.

